



## CONVENTION RELATIVE AU PRET DE L'EXPOSITION « Regards insolites sur des vignobles de Loire »

### ENTRE :

Le Syndicat Mixte du Pays Saumurois, représentée par son Président, Marcel AUDIAU, dûment habilité à la signature de la présente convention.

Désigné sous le vocable : *le déposant*

### ET :

....., représenté(e) par ..., dûment habilité(e) à la signature de la présente convention.

Adresse.....

.....

Tel.....

Mail.....

Désigné sous le vocable : *le dépositaire*

### IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

#### ARTICLE 1ER – OBJET DE LA CONVENTION

Une exposition du déposant nommée « Regards insolites sur des vignobles de Loire » fera l'objet d'un prêt gratuit au dépositaire, du..... au.....

#### ARTICLE 2 – DESCRIPTION DE L'EXPOSITION

L'exposition est composée de 18 bâches polyester classement feu M1 format fini 1,2m x 1,8m, avec deux fourreaux et 2 tubes aluminium de 20mm de diamètre ainsi que des anneaux d'accrochage, stockées dans 6 sacs en nylon de transport (diam 19cm x 215cm).

Les 18 bâches sont réparties par thème :

- Vignoble gourmand (5 bâches)
- La vigne dans tous ses états (4 bâches)
- De l'eau dans son vin (5 bâches)
- De pierres en vignes (4 bâches)

L'exposition est également composée d'une bâche supplémentaire polyester, classement feu M1 format fini 0.6m x 1.2m, avec deux fourreaux et deux tubes aluminium de 20mm de diamètre ainsi que des anneaux d'accrochage.

Cette bâche présente le projet de coopération dans lequel s'insère cette exposition-photos (marathon-photos Vignes Loire, Photos).

### **ARTICLE 3 – TRANSPORT**

Le transport de l'exposition « Regards insolites sur des vignobles de Loire » sera pris en charge par le dépositaire. Le retrait et le retour peuvent avoir lieu soit au siège de Loire en Layon Développement, soit selon les circonstances auprès d'un des partenaires du projet de coopération Leader (Pays Loire Touraine, Loire en Layon Développement, Pays du Vignoble Nantais), dans le cadre de l'itinérance de l'exposition.

### **ARTICLE 4 – PROMOTION**

Tous les documents promotionnels et tous les programmes ou activités liés à l'exposition « Regards insolites sur des vignobles de Loire » doivent clairement indiquer que l'exposition a été réalisée dans le cadre d'un projet de coopération Leader par le Pays Loire Touraine, le Pays Saumurois et le Pays du Vignoble Nantais. A cet effet, la bâche explicative doit obligatoirement être installée avec les 18 bâches de l'exposition.

### **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PRESENTATION**

Le dépositaire est tenu d'exposer les éléments dans des conditions assurant leur bonne conservation ainsi que leur sécurité (vol et dégradations). Toute dégradation, altération ou anomalie constatée sur l'œuvre devra être aussitôt signalée au déposant. L'exposition faisant l'objet de ce prêt ne pourra être déplacée sans l'autorisation du déposant.

### **ARTICLE 6 – ASSURANCES ET GARANTIES**

L'enlèvement ainsi que le retour de l'exposition font l'objet d'un constat d'état établi conjointement par le déposant et le dépositaire.

Le constat d'état à l'enlèvement, co-signé par les représentants du déposant et du dépositaire, sera annexé à la convention de dépôt.

Pendant toute la durée du prêt, l'exposition est placée sous la responsabilité du dépositaire qui déclare avoir souscrit l'assurance clou à clou nécessaire au remboursement des dégâts qui pourraient être causés. Les dommages consécutifs à la foudre, grêle, tempête, effet du vent, vols, actes de vandalisme, tags et graffitis seront directement pris en charge par le dépositaire. En cas de détérioration, le dépositaire s'engage donc à effectuer les réparations ou remplacements nécessaires, dans les meilleurs délais et en fonction des estimations unitaires suivantes fournies par le fabricant :

- Bâche Polyester Classement feu M1 (1,20m x 1,80m), plastification satin-mat anti UV classée feu M1, 2 fourreaux + 2 tubes alu (diam 20mm) + anneaux d'accrochage pour un coût unitaire de : 111€ HT

C'est sur la base du constat d'état au retour de l'exposition que sont définis par les représentants du dépositaire et du déposant les éventuels remplacements à réaliser.

### **ARTICLE 6 – REPRODUCTION / DROIT A L'IMAGE DE L'EXPOSITION**

Le dépositaire ne pourra effectuer aucune reproduction de tout ou partie de l'exposition prêtée.

Fait à en deux exemplaires, le

Le déposant

Le dépositaire

# Nomenclature de l'exposition

La vigne dans tous ses états



VDTSE-1



VDTSE-2



VDTSE-3



VDTSE-4

de pierres en vignes



DPEV-1



DPEV-2



DPEV-3



DPEV-4

Vignoble Gourmand



VG-1



VG-2



VG-3



VG-4



VG-5

De l'eau dans son vin



DODSV-1



DODSV-2



DODSV-3



DODSV-4



DODSV-4